

## IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2022

### AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2023

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis  
sur impots.gouv.fr  
Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
impots.gouv.fr/verifavis



2D-DOC

FERREIRA FERNANDO  
MARTINEZ MARIA DOLORES  
1225 RTE DE BAYANNE  
26300 ALIXAN

#### Vos références

##### Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 1505449547112  
Déclarant 2 (C) : 0036790569102

**Référence du document :** 23 B6 6364664 46

**Adresse d'imposition au 01/01/2023 :**  
1225 RTE DE BAYANNE  
26300 ALIXAN

**Numéro FIP** 260 36 83 7578586789 3  
**Numéro d'ordre :** 1  
**Date d'établissement :** 29/05/2023

#### Somme qui vous est remboursée

**117,00 €**

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.**  
**Vous serez remboursé à l'été 2023.**

#### Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur  
[impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique  
« Contact »)

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Revenu fiscal de référence :** 30 376  
**Nombre de parts :** 2.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

*Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](#) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

*Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.*

*Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires.....	16113	
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0	
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....	16113	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1611	
Salaires, pensions, rentes nets.....	14502	14502
BNC pro., régime spécial, déclarés.....	20100	
Abattement <sup>6</sup> .....	- 6834	
BNC pro., régime spécial, nets.....	13266	13266
BNC pro., régime spécial, total foyer fiscal.....		
<b>Revenu brut global.....</b>		<b>27768</b>
CSG déductible.....		- 0
<b>Revenu imposable.....</b>		<b>27768</b>
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	Montant
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>		3
Décote.....		- 684
Montant net de votre imposition.....		0
<b>IMPOT NET</b>		
Total de l'impôt sur le revenu net.....		0
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :</b>		
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>		
Impôt sur le revenu 2022 dû <sup>53</sup> :		0
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :.....		- 117
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2022 :</b> .....		<b>- 117</b>
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....		117
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.		
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.		
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>		
<b>Revenu fiscal de référence<sup>25</sup> .....</b>		<b>30376</b>
<b>Informations indiquées pour mémoire</b>		
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible <sup>19</sup> .....		3
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE		

		RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE					
SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CELIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUÉILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS

M

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

>>> Suite de votre avis

## Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	Déclar. 2
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	2895 2605

## PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....	Déclar. 1	Déclar. 2
	16253	16253
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394	= 16394

## AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition.....	11,00%
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.	